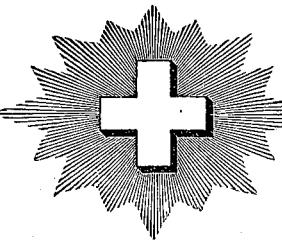


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



EXPOSÉ D'INVENTION

N° 61026

30 avril 1912, 8 h. p.

Classe 72 b

BREVET PRINCIPAL

Henri Alfred CAMPICHE, Genève (Suisse).

Propulseur destiné à donner une impulsion à un organe mobile d'un appareil.

L'objet de la présente invention est un propulseur destiné à donner une impulsion à un organe mobile d'un appareil, par exemple d'une pendule demandant une poussée, nécessaire à son fonctionnement.

Ce propulseur comporte, à cet effet, un électro-aimant qui attire une armature mobile dont l'action se transmet à l'organe propulseur par un système de leviers et de ressorts, permettant à la fois une construction robuste, un fonctionnement très sûr et régulier, un réglage précis et facile.

Une forme d'exécution, appliquée à une horloge, donnée à titre d'exemple seulement, est décrite ci-dessous ; le dessin ci-joint représente l'appareil : la fig. 1 est une élévation latérale du propulseur, la fig. 2 est un plan, la fig. 3 montre en coupe certains de ses organes dans une autre position qu'en fig. 1.

a est la bobine de l'électro-aimant, placée sur un noyau b sur lequel est fixée une culasse c en forme de L.

Sur l'extrémité supérieure de la branche verticale de celle-ci pivote un levier d sous lequel est fixée l'armature d' attirée chaque fois que l'électro-aimant est excité.

Sur l'extrémité du levier d opposée à celle qui porte l'armature d' pivote un levier coudé e.

Sur le bras horizontal de celui-ci agit une vis f¹, portée par l'extrémité libre du ressort plat f, fixé lui-même sur le levier d. L'autre bras vertical du levier e porte une tige g qui sert à transmettre à l'organe mobile, actionné par le propulseur, l'impulsion résultant du mouvement de l'armature, chaque fois que l'électro-aimant est excité.

Le noyau b se prolonge au delà de la branche horizontale de la culasse c et se termine par une partie filetée qui porte un écrou b¹ servant à fixer le propulseur sur un support convenable.

Lorsque le dispositif est en position de repos, l'armature est maintenue relevée par le léger ressort de rappel h, lequel porte une vis h¹ dont l'extrémité s'appuie contre l'armature, le levier e étant dans la position montrée en fig. 1.

Si l'électro-aimant est excité, l'armature d' est attirée et la tige g reçoit un mouvement d'oscillation qui lui permet de donner une impulsion à l'organe mobile de l'horloge.

Pendant ce mouvement, le ressort *f* permet au levier *e* de basculer et de venir dans la position montrée en fig. 2 de façon à adoucir l'action exercée sur l'organe mobile. Dès que l'excitation de l'électro-aimant a cessé, les leviers *d* et *e* sont ramenés dans leurs positions de repos par les ressorts *h* et *f*. La transmission du mouvement de l'armature à l'organe mobile de la pendule se faisant par l'intermédiaire du ressort *f*, lequel fléchit plus ou moins suivant l'intensité de l'attraction magnétique, et du levier *e*, assure la régularité de l'impulsion et la douceur désirée.

Les articulations des pièces mobiles, réduites au nombre de deux, et le petit nombre de pièces employées donnent une grande simplicité à la construction de ce propulseur à la fois très simple et très robuste.

Les vis *f¹* et *h¹* permettent un réglage très exact.

REVENDICATION :

Propulseur destiné à donner une impulsion à un organe mobile d'un appareil, comportant un électro-aimant pourvu d'une culasse en forme de *L* à l'extrémité d'une des branches de laquelle est monté un levier qui porte, d'une part, une armature et, d'autre part, un second levier soumis à l'action d'une vis portée par un ressort fixé sur le levier et qui sert à transmettre l'impulsion à l'organe mobile actionné par le propulseur chaque fois que l'armature est attirée, laquelle est ensuite ramenée en position de repos par une vis portée par un ressort de rappel.

SOUS-REVENDICATION :

Propulseur selon la revendication en substance comme décrit en référence au dessin.

Henri Alfred CAMPICHE.

Mandataire : E. IMER-SCHNEIDER, Genève.

Henri Alfred Campiche

Brevet N° 61026

1 feuille

